

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

**COUR DE JUSTICE ET CHAMBRE CIVIQUE
DU JURA**

1944-1952

(341Wp)

REPertoire NUMERIQUE PROVISoire

Etabli par JOURDAN NICOLAS
Assistant de conservation

sous la direction de Patricia Guyard
Directrice des Archives du Jura

Montmorot
2022

Introduction

Plusieurs juridictions exceptionnelles ont siégé lors de la Libération, avant l'instauration de tribunaux réguliers par les autorités gouvernementales et militaires. Etablies à l'initiative des organisations issues de la Résistance (FFI, FTP, Comités de Libération), et des Commissaires de la République, elles portent le nom de cours martiales, tribunaux militaires ou de tribunaux populaires. Elles ont exercé leur activité pendant une brève période, de quelques jours à quelques mois ou plus, entre fin août et début octobre 1944. Justices expéditives et sans appel, elles ont dû se dessaisir d'office des affaires dès lors qu'ont été installées les cours de justice dans les juridictions ordinaires.

Ces cours de justice ont été instituées par l'ordonnance du 26 juin 1944, dans les chefs-lieux de chaque ressort de cour d'appel, pour juger les actes de collaboration avec l'ennemi pendant la période comprise entre le 16 juin 1940 et la Libération, et dont la gravité pouvait entraîner plusieurs années d'emprisonnement, les travaux forcés, la peine capitale. Chaque cour avait une ou plusieurs sections par département. Elles étaient présidées par un magistrat et composées de quatre jurés pris sur des listes établies à l'origine par les Comités départementaux de la Libération, puis à partir de 1945 par les Conseils généraux. Elles prononçaient des arrêts, à l'instar des cours d'assise. Elles fonctionnèrent jusqu'en 1950, les reliquats d'affaires non terminées ayant alors été transmis aux tribunaux militaires. Passés les deux premières années de fonctionnement de cette juridiction, le calme revenant peu à peu dans le pays, les sentences furent plus modérées et de nombreuses condamnations parmi les premières données furent révisées à la faveur de recours en grâce.

Des sections spéciales des cours de Justice, appelées chambres civiles, ont été instituées pour juger les faits de collaboration mineurs (personnes ayant occupé une place dans les services de propagande, ou adhéré aux mouvements de collaboration, profits illicites par exemple). Elles prononçaient l'indignité nationale, la sanction entraînant des déchéances personnelles (privations de droits civiques, destitution de de fonctions, dégradations militaires, interdiction de séjour...), et éventuellement la confiscation de biens.

Ces deux instances calquées sur le fonctionnement des cours d'assise, malgré leur caractère extraordinaire et la sévérité de leurs premiers jugements, permirent de limiter grandement les répressions personnelles ou collectives au sein de la population à défaut de les faire cesser immédiatement, et permirent fréquemment d'innocenter officiellement des personnes dénoncées et accusées à tort de collaboration.

Les archives de la cour de justice et de la chambre civile du Jura étaient conservées par le tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier, et ont été versées aux Archives départementales du Jura en 1979 (versement n° 341W, très volumineux, qui comportait aussi et surtout des documents émanant des tribunaux de première instance de Lons et Saint-Claude). À ce versement initial se sont ajoutées quelques liasses dans des versements postérieurs, 1082W et 1556W. Le disséminement de ces documents a rendu opportun le regroupement et le reclassement de ces documents en un seul versement, afin de rendre les recherches plus aisées. Les documents ont été coté en 341W p, car les autres documents de ce versement ne concernant pas la cour de justice ont vocation à être réintégrés aux fonds de tribunaux de première instance, en série U. Le numéro 341W sera donc à terme réservé à ce fonds de cour de justice et chambres civiles.

L'essentiel des documents est constitué des arrêts et des dossiers de procédure, mais aussi d'archives témoignant du fonctionnement de ces juridictions d'exception. Ces documents sont une source essentielle pour retracer des parcours individuels de personnes accusées d'avoir collaboré avec l'occupant durant la Seconde Guerre mondiale.

Si une partie des dossiers de procédure de la cour de justice relative à des Jurassiens est conservée aux Archives du Jura (affaires jugées en 1944-1945), les autres restent conservés aux Archives départementales du Doubs, versement 342 W : cour de justice (sections du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura et du territoire de Belfort). Nous disposons en interne de la liste nominative de ces dossiers pour répondre aux demandes de consultation par des particuliers d'un ou de dossier(s) précis ; ces tables ne sont en effet pas en libre accès en salle de lecture, conformément au Règlement européen pour la protection des données personnelles.

En revanche, les Archives du Jura ne conservent aucun dossier de procédure de la chambre civile du Jura et le versement 1464 W des Archives départementales du Doubs relatif à l'activité des chambres civiles

des départements comtois en est aussi dépourvu. De fait, un incendie intervenu dans les années 1950 au tribunal de grande instance de Lons a fait disparaître ces dossiers.

Les Archives départementales conservent également un reliquat de documents émanant des tribunaux militaires, notamment des dossiers de procédures. Dans le Jura, au tribunal militaire des FFI, siégeant à la Chartreuse-en-Vaucluse, a succédé le tribunal militaire permanent de la 8^{ème} région, siégeant à Lons-le-Saunier. Ces juridictions d'exception ont rendu des décisions considérées comme non conformes à la jurisprudence qui s'est établie par la suite, voire illégales. En conséquence nombre de jugements ont été révisés par la cour de justice.

Les documents occupent un volume de 2,3 m.l..

L'ensemble des documents sont couverts par la dérogation générale sur les archives judiciaires de la Seconde Guerre mondiale (arrêté du 24 décembre 2015).

Inventaire

Cour de Justice

Fonctionnement

341 W 1p	Circulaires et instructions ministérielles.	1944-1949
341 W 2p	Enregistrement de la correspondance : cahiers (8 décembre 1944 - 16 octobre 1945, 17 octobre 1945 – 13 décembre 1946).	1944-1946
341 W 3p	États statistiques des affaires et condamnations.	1945-1951
341 W 4p	Suivi des dépenses matérielles.	1946-1947

Action du commissaire du gouvernement et instruction des affaires

341 W 5p	Parquet de Lons-le-Saunier ¹ et parquet général de Besançon.- Suivi d'affaires, renseignements : correspondance, procès-verbaux ² .	1944-1952
341 W 6p	Commissaire du gouvernement.- Renseignements sur des affaires en cours (1945-1946), calendriers et organisation des sessions (1945).	1945-1946
341 W 7p-12p	Dossiers classés sans suite par le commissaire du gouvernement.	1944-1946
341 W 7p	N° 1-627.	
341 W 8p	N° 632-814.	
341 W 9p	N° 815-948.	
341 W 10p	N° 952-1100.	
341 W 11p	N° 1101-1260.	
341 W 12p	N° 1261-1312.	

¹ Le Parquet de Lons-le-Saunier semble avoir joué le rôle de commissaire du gouvernement au début du fonctionnement de la cour de justice.

² Dont série d'auditions de jeunes soupçonnés d'avoir appartenu au mouvement « Jeunesse de France et d'Outre-Mer », 1944.

341 W 13p-14p Procédures classées après instruction³. 1944-1945
Classement par ordre alphabétique des patronymes.

341W 13p A à GA.

ALOIA (D') Antoine.
BRISIS (De) Jacques.
CANA Emma.
DALLOZ Fernand.
DAVIAS Jean.
DEVILLE Joseph.
DUCLUT Henri.
EUDIER Guy.
FAY Fernand.
FIGUET Irène.
FRANÇOIS Julien.
GAGETTI Valentine.
GALLAND Simone.
GAUTHIER Maurice.

341 W 14p GE à T.

GENTIER Gabriel.
GENTIER Jules.
GEY Arsène.
GIRAUD Georges.
GIRAUD-SAUVEUR Marcel.
GIROD Juliette.
GROS Georges.
MESSAGER Germaine.
MORTAGNE Gaston.
PERROUX Marius.
RAMSEYER Roger.
SIMONIN Anne-Marie.
TATON Charles.
TONNAIRE Joseph.
TULQUOIS Marcel.

Jugements et procédures

Cour de justice et chambres civiques (documents communs)

341 W 15p*	Registre des audiences (6 novembre 1944-31 octobre 1945).	1944-1945
341 W 16p*	Registre des recours en grâce.	1945-1956
341 W 17p	Comptes-rendus d'audiences.	1945-1946

³ Equivalent du non-lieu dans la procédure judiciaire classique.

Chambre civique

341 W 18p Arrêts (22 décembre 1944-23 octobre 1945). 1944-1945

Cour de justice

341 W 19p* Sommier de la section du Jura⁴ (4 novembre 1944 - 29 septembre 1948). 1944-1948

341 W 20p Arrêts (16 novembre 1944-31 octobre 1945). 1944-1945

341 W 21p-29p Dossiers de procédures. 1945
Date de l'audience entre parenthèses. Classement par ordre alphabétique.

341 W 21p A à BERG.

ARNAUD Pierre (17 octobre).
BARGE Francisque (15 septembre).
BAUD Georges (15 mai).
BERGER Michel (29 mai).

341 W 22p BEN à CH.

BERNARD René (28 septembre).
BONIN Noël (30 août).
BOURG Joanny (15 mai).
BOYER Julien (7 juin).
BRUSA Georges (29 août).
CHAMBARD René (28 juin).
CHAUVIN Robert (4 octobre).

341 W 23p CO à DEB.

COCAGNE Michel (19 septembre).
COLIN Adrien; Aimé, JOSSERON Clara (22 juin et 13 décembre).
COLIN Paul (30 mai).
COSSON Albert (29 août).
COUILLEROT Laurent (3 octobre).
COUTOT Urbain (8 juin).
CRUCHET Narcisse (20 août).
DAMEY Elisabeth (27 septembre).
DAUBIGNEY Joseph (16 mai).
DEBELUT Suzanne (22 août).

341 W 24p DES à GI.

DESCOMBES Eugénie, ROUX Albert et Geneviève, LOUTZ Gabriel, GROSTABUSSAT
Camille (13 septembre et 23 octobre).
DIDIER Paul (16 juillet).
DUMONT Jean (26 juillet).
FAIVRE André (31 août).
FELT Nicolas (21 juin).
GAY Marguerite, Joseph (26 octobre).
GENTIER Pierre (28 mai).
GIRARD Paul (30 août).

⁴ Deux exemplaires identiques, mais l'un est incomplet et s'arrête en 1945.

341 W 25p GR à JA.

GREGIS Bienvenu (22 septembre).
GUILLOT Marius (8 septembre).
HECHINGER Anne-Marie (21 juin).
ISABEY Simone (26 avril).
ISABEY Simone (6 septembre).
JALLEY Paul (28 septembre).

341 W 26p JO à LA.

JOBEZ Georges (27 octobre).
JOURDAN Marcel (31 mai).
JUNIER André (15 février).
KARCHER Louis (25 avril).
LAMY Henri (7 septembre).
LAZENNEC Henri (6 septembre).

341 W 27p LE à MOR.

LEGRAND Etienne (18 mai).
LHERMET Elie (18 octobre).
LHOMME Marcelle, DECOEUR Louise (26 mars).
LOURDEZ Henri (30 mai).
MALCOR Eugène (11 juin ?).
MALLIÉ Michel (20 août).
MARION François (22 août).
MORTIER Marcel (13 septembre).

341 W 28p MOU à R.

MOUROT Henri (30 août).
MÜNSCH Georges, GRADOZ Fernande (7 septembre).
PAQUIER Adolphe (15 septembre).
PELISSARD Marcel (8 juin).
POUX Léon (16 mai).
ROBERT-PRINCE Jeanne (31 mai).
ROPOSTE Albert (5 juillet).
ROPOSTE Albert (5 juillet).

341 W 29p S à W.

SBURLINO Marcelle, CANIOTTI Clara (31 août).
SOMMIER Georges (22 juin).
VAILLANT Robert et Léopold (13 juin).
VAISSE Jean (18 juillet).
VUILLEMIN Paul (20 septembre).
WASEN Walter (22 septembre).

Exécution des peines

341 W 30p Confiscations de biens.- Mises sous séquestre : correspondance (1945). Publications :
correspondance, tableaux récapitulatifs (1947). 1945-1947

Tribunal militaire des FFI, puis tribunal militaire permanent de la 8^{ème} région

341 W 31p	Suivi et renseignement par le Parquet de Lons : circulaires et arrêtés ministériels, récapitulatifs des affaires jugées, correspondance, inventaire des dossiers détenus par le 5 ^e Bureau de la Région Militaire de Dijon concernant la « Division de Lons-le-Saunier ».	1944-1949
341 W 32p	Plumitif d'audiences (tribunal militaire des FFI du 1 ^{er} au 21 septembre, tribunal militaire permanent de la 8 ^e région du 18 octobre au 10 novembre).	1944
341 W 33p-34p	Dossiers de procédures ⁵ .	1944
341 W 33p	Tribunal des FFI. BUGUET Paulette. GAGNEUR-ROGNE Marie-Blanche. JACQUOT René. PARIZOT Colette. PELLETIER Andrée. TONNOT Georgette.	
341 W 34p	Tribunal militaire de la 8 ^{ème} région. BERNARD Marcel. COLLET Irénée. COMTET Gilbert. GAUTHIER André. GAUTHIER Gaston. GAUTHIER René. GRÉA Louis. GRÉA Paul. MOURET Félix. ROCHET Joseph. ROUGET Georges. TACCA Louis.	

⁵ Les dossiers émanant du tribunal des FFI sont pour la plupart conclus par des non-lieux, sauf deux dont la peine de mort prononcée a été mise en œuvre. Pour l'un, la cour de justice a classé sans suite *a posteriori* et considérée illégale l'une de ces deux sentences.